

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011

Date de convocation : 8 décembre 2011

Date d'affichage : 8 décembre 2011

Le quatorze décembre deux mil onze à 19 heures , le Conseil Municipal de la commune de Clérieux (Drôme), s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, maire.

Présents : Mmes et Mrs LARUE Fabrice- LABLANQUI Jean-Marie- MANEVAL Frédéric- ANGE Josiane- RIMET Yves- MARTINOT Séverine- GALPIN Christelle- FRACHISSE Renée- MARION Irène- BETON Brigitte- WOZNIAK Jean-Marie- AUROUX François- GRACIANO Manu- BARRé Damien- SILVESTRE Rachel- BOISSIEUX Thierry- GIROT Dominique (à partir de 19.40 heures).

Absente excusée: Mme BOREL Catherine.

Absent non excusé : Mr MICHELON Sébastien.

Procuration Mr GIROT Dominique à Mr GRACIANO Manu (de 19 à 19.40 heures).

Mr LABLANQUI Jean-Marie a été élu secrétaire de séance.

Mr Pierre PIENEK, Conseiller Général et Mme Françoise DUVER, suppléante, assistaient à la séance.

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès verbal en date du 23 novembre 2011.
- SDED: raccordement extérieur de la ZA des Bouviers poste la Blache et création du poste ZA des Bouviers.
- Consultation sur le périmètre du futur SAGE Molasse Miocène et alluvions de la Plaine de Valence.
- Projet de réhabilitation de la maison Corteys: construction d'un restaurant scolaire: mission contrôle de bâtiment- mission CSPS.
- Régime indemnitaire: filière administrative.
- Création d'un budget annexe pour la gestion du cabinet médical.
- SIEV: convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif.
- M 14 et M 49: virements de crédits.
- Demande de subvention pour un projet de voyage humanitaire (MFR Châteauneuf sur Isère).
- Information sur le projet de Center Parcs dans les Chambaran.
- Droit préemption urbain.
- Questions diverses.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2011.**

Lecture et commentaires:

**Taxe d'Aménagement:** il faudra voir les tarifs pour les panneaux photovoltaïques.

**Cabinet médical:** M.BELTRANDA, ostéopathe, a signé son bail.

**Salle des fêtes:** installation d'une sono: les adjoints ont retenu le devis des Ets RIGGING.

Voté à l'unanimité.

**SDED: RACCORDEMENT EXTERIEUR DE LA ZA DES BOUVIERS POSTE LA BLACHE ET CREATION DU POSTE ZA DES BOUVIERS.**

Le maire présente le dossier technique établi par le SDED.

Ces travaux doivent permettre le raccordement au réseau électrique de la future zone des Bouviers.

Plan de financement:

Dépense prévisionnelle TTC: 102 332,08 €.

(dont rémunération de maîtrise d'oeuvre d'un montant définitif de (devis HT x 4% Taux TVA): 3 935,85 €).

Financements mobilisés par le SDED: 34 224,78 €

Forfait communal: 51 337,16 €

Récupération TVA par le maître d'ouvrage: 16 770,14 €

La CAPR, maître d'ouvrage des travaux d'aménagement de la zone des Bouviers, remboursera à la commune le montant de sa participation. En effet, le SDED ne peut passer convention qu'avec les communes adhérentes.

Voté à l'unanimité.

**CONSULTATION SUR LE PERIMETRE DU FUTUR SAGE MOLASSE MIOCENE ET ALLUVIONS DE LA PLAINE DE VALENCE.**

Ce point est reporté à une prochaine séance.

**PROJET DE REHABILITATION DE LA MAISON CORTEYS: CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE: MISSION CONTROLE DE BATIMENT-MISSION CSPS.**

La commune a recruté M. GIRARDET, architecte en qualité de maître d'oeuvre. Pour compléter la mission, il faut faire appel à des bureaux d'étude pour assurer la mission contrôle technique et la mission CSPS.

Description des missions:

**Contrôle technique: mission en 4 phases:**

Phase 1: contrôle des documents de conception.

Phase 2: contrôle des documents d'exécution.

Phase 3: contrôle sur chantier des ouvrages et éléments d'équipements.

Phase 4: examen avant réception.

**CSPS:(coordination en matière de sécurité et protection de la santé).**

Préparation du chantier, visite du chantier, réunions, élaboration du PGC, inspection des entreprises.

Une consultation a été lancée auprès de divers bureaux sur la base d'une enveloppe financière de 470 000 euros et d'une durée de chantier de 12 mois.

Après lecture des offres, il apparaît que:

mission CSPS: l'offre de VERITAS est la moins disante:

mission contrôle technique: l'offre de QUALICONSULT est la moins disante.

De plus, il est intéressant d'avoir deux prestataires différents

**François AUROUX** demande le nombre d'interventions. Le maire répond que le bureau d'études assiste à toutes les réunions de chantiers. Il peut également organiser des visites impromptues pour vérifier les conditions de sécurité.

**Christelle GALPIN** veut savoir comment sera organisé le passage des enfants au moment des travaux.

Début de réflexion sur le fonctionnement futur du restaurant scolaire

Plusieurs possibilités: soit service entièrement « au plat à table », soit une partie en self, ou la totalité en self.

Des élus ont rencontré M. HECTOR, SHCB, qui a donné des précisions sur les différents types de self. Les coûts de livraison et le coût du repas ne changent pas. Par contre le temps du repas est raccourci de 20 minutes. La mise en place sera plus longue.

**Jean-Marie WOZNIAK** pense qu'il faudrait mixer les deux types (self avec le même menu, portions individuelles, plat chaud servi).

**Brigitte BETON** demande s'il y aura plus de ménage? Faudra-t-il plus de personnel?

Le maire pense qu'il y aura plus de vaisselle à laver.

Après discussion, l'orientation retenue par les élus est la suivante:

mise en place d'un self pour le primaire.

maintien du service traditionnel pour la maternelle

Cette information sera transmise à l'architecte afin qu'il en tienne compte dans ses études.

**Jean-Marie LABLANQUI** est opposé à ce système qui, selon lui, entraînera des surcoûts. Il fait remarquer que la banque pour maintenir les plats à température coûte 100 000 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue:

la mission « Contrôle Technique » à VERITAS (Valence) pour la somme de 3480 € HT.

la mission CSPS à QUALICONSULT (Bourg les Valence) pour la somme de 2014 € HT.

### **REGIME INDEMNITAIRE: FILIERE ADMINISTRATIVE.**

Le maire propose de reconduire, pour l'exercice 2012, l'IFTS (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) aux agents de la 2ème catégorie c'est à dire les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un grade dont l'indice brut terminal est au plus égal à l'indice brut 801 (attaché, secrétaire de mairie). Il précise que le coefficient multiplicateur est fixé à 2,5.

Voté à l'unanimité.

### **CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LA GESTION DU CABINET MEDICAL.**

Le maire expose qu'il serait nécessaire de créer un budget annexe pour la gestion du cabinet médical à partir du 1er janvier 2012.

Jean-Marie LABLANQUI précise que ce budget ne sera pas soumis à la TVA.

François AUROUX veut savoir pourquoi l'ensemble des logements communaux ne feraient pas l'objet d'un budget annexe?

Voté à l'unanimité. Les dépenses et recettes réalisées en 2011 seront reprises dans ce budget.

### **SIEV: CONVENTION POUR LA FACTURATION ET LE RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.**

Le SIEV a décidé d'instaurer un coût de facturation pour la redevance assainissement. Jusqu'à présent, il s'agissait d'un service gracieux. Mais le SIEV n'ayant pas la compétence assainissement, il convient de passer une convention qui précisera les obligations de chaque partie.

Le SIEV devra:

- faire deux rôles ordinaires pour les facturations d'avril et octobre et neuf rôles d'acomptes mensuels pour les abonnés mensualisés,
- établir les factures avec les sommes dues au titre de l'assainissement,
- diffuser les factures aux abonnés,
- prendre en charge les frais de prélèvement demandés par la Banque de France,
- envoyer par courriel les bordereaux d'assainissement,
- intégrer les nouveaux tarifs d'assainissement.

Cette prestation sera facturée 1€ par facture émise avec une évolution en fonction de l'augmentation du prix du m3 d'eau potable.

Mrs LARUE et AUROUX ont rencontré le président du SIEV car ils estimaient que le Syndicat ne fournissait pas un service supplémentaire mais faisait payer un service gratuit jusqu'à présent.

Ils étaient opposés au critère d'augmentation en fonction de celui de l'eau.

François AUROUX explique que le Syndicat de l'Herbasse ne facture pas l'assainissement. VEOLIA, par contre, le facture mais assure le suivi du paiement ce qui n'est pas le cas du SIEV.

Manu GRACIANO est contre le principe et trouve choquant qu'un Syndicat facture ce service.

François AUROUX explique qu'en 2012, le Syndicat n'aura plus de subvention de la part du Département ou de l'Agence de l'Eau.

Le conseil municipal, à la majorité, 12 pour, 4 abstentions, autorise le maire à signer cette convention de facturation.

#### **M 14 et M 49: VIREMENTS DE CREDITS.**

Suite à des régularisations effectuées par la Trésorerie après le vote du budget, il convient d'apporter des modifications à l'affectation du résultat 2010 du budget M 14.

section investissement:

résultat au compte administratif 2009: -236 374,15 €

résultat de l'exercice 2010: 551 313,99 € et non pas 552 735,29€

chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat: 314 939,84 € non pas 316 361,14 €.

section fonctionnement

résultat au compte administratif 2009: 171 168,08 €

résultat de l'exercice 2010: 111 230,65 € au lieu de 109 809,35 €

chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat: 128 323,68 € non pas 126 902,38 €.

Le résultat affecté est donc le suivant:

1068: 100 000 €

002: 28 323,68 € et non pas 26 902,38 €

Voté à l'unanimité.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN PROJET DE VOYAGE HUMANITAIRE (MFR CHATEAUF SUR ISERE).**

Brigitte BETON donne lecture du courrier de la MFR de Chateauneuf sur Isère qui sollicite une subvention pour organiser un voyage humanitaire en Inde. Une élève domiciliée à Clérieux doit y participer.

Refusé à l'unanimité.

#### **INFORMATION SUR LE PROJET DE CENTER PARCS DANS LES CHAMBARAN.**

Une information sur ce projet émanant de l'association « Pour les Chambaran Sans Center Parcs » a été distribuée aux élus.

Chacun prendra sa décision à titre individuel

#### **DROIT PREEMPTION URBAIN.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner suivantes:

Maison et terrain appartenant à Mr Gérard FOMBONNE

19 rue du Chalon

Cadastrés section ZE 54 (1353 m2) à prendre 4a 51 ca.

Vente à Mr Georges DUHAMEL et Mme Béatrice RANCON.

Maison et terrain appartenant à Mme Brigitte MARTIN  
Quartier Four Banal

Cadastrés section E 611 (4a 70 ca) 1005 (8a 48 ca) 1057 (4a 60 ca) 1651 (12 a 8 ca) 1654 (3a 33 ca)

Vente à Mr Etienne COMBRISSE.

### QUESTIONS DIVERSES.

**Manu GRACIANO:** commission environnement:

la commission éclairage public au sein de la CAPR s'est réunie pour envisager des économies. Il s'agirait de baisser l'éclairage dans certains quartiers et de le couper en dehors du village de minuit à 6 heures.

Baisse de la tension dans la rue de la Vallée, autres rues coupées.

**Manu GRACIANO** fera un plan détaillé pour le prochain conseil.

**Jean-Marie LABLANQUI** pense qu'il faudrait laisser au moins un poteau à l'entrée des lotissements.

**Manu GRACIANO** répond que cela nécessite des travaux (pose d'interrupteurs).

**Damien BARRÉ:** chemin piétonnier des Mignots: flaques d'eau.

**François AUROUX:** SIEV: il a été constaté que les personnes possédant des puits ne payaient pas la redevance assainissement alors que leurs eaux usées sont rejetées dans le réseau communal.

L'article R 2224-19-4 du Code de l'Environnement donne aux communes la possibilité d'instaurer une taxe forfaitaire.

Ce point sera délibéré lors d'un prochain conseil.

**Jean-Marie WOZNIAK** fait le point sur la semaine européenne de la réduction des déchets:

Visite du site de Beauregard Baret: 25 personnes.

Visite du site d'Etoile sur Rhône a eu lieu le 17/11/11.

**Jean-Marie WOZNIAK** souhaite évoquer plusieurs points qui demeurent en instance :  
aménagements de sécurité au quartier les Greniers,  
stationnement gênant d'un car devant le lotissement les Houlettes,  
parking de la crèche: problèmes des fissures dans l'enrobé de couleur,  
le manque d'éclairage public à l'entrée de l'immeuble les Silvions.

Il souhaite également savoir si le policier municipal peut verbaliser.

Il veut relancer le marché hebdomadaire (un seul producteur actuellement).

Le maire répond point par point.

**Brigitte BETON:** repas de Noël des personnes âgées: a été apprécié. Les colis pour les personnes ne participant pas à ce repas ont été distribués.

Concours illuminations: le jury s'est réuni le 20 décembre. Les prix seront remis lors de la cérémonie des voeux de la municipalité.

**Renée FRACHISSE:** le sapin installé dans la zone des Mas marque bien l'entrée du village. Par contre, le mur végétal semble en mauvais état.

**Jean-Marie LABLANQUI:** Rovaltain.  
Quartier de la Gare: sera complet avec les dernières ventes de terrains en 2012.  
Aménagement du quartier du 45ème Parallèle. Débat orientation budgétaire: on prévoit le financement de la future zone la Correspondance.

VRD: exposé sur la mise en conformité des abri bus.

**Diverses informations:**

Visite du chantier de la Cité de la Musique le lundi 19 décembre à 16 heures.  
Le 21 décembre: aménagement de la traversée du village: réunion avec les concessionnaires de tous les réseaux.  
Vendredi 16 décembre: goûter de Noël organisé par le Comité des Fêtes pour les élèves des deux écoles.  
Rendu étude hydraulique de la rue de la Vallée: sera présenté au prochain conseil.  
Prochain contrat de rivière: on prévoit l'étude de la faisabilité d'un plan d'eau rue du Tram.

Le maire propose aux élus de débattre sur l'éventuelle acquisition du bâtiment situé en ZA Nord, appartenant à Patrick ROUSSET.  
Ce sujet a déjà été évoqué. Le prix demandé par le vendeur est de 400 000 euros (200 000 € pour le bâtiment et 200 000 € pour les panneaux photovoltaïques). Le contrat d'énergie signé avec EDF est transmissible à la commune par avenant.  
L'estimation des Domaines se monte à 122 000 euros pour le bâtiment. Les panneaux sont évalués à 90% de la valeur initiale.  
Les simulations financières font apparaître que les échéances correspondant à un prêt de 400 000 € sont amortis par les versements d'EDF.  
**Christelle GALPIN et Séverine MARTINOT** posent le problème de la déperdition des panneaux.

**Dans quel but acquérir ce bâtiment? Pour quel usage?**

Pour y installer les services techniques, la caserne des sapeurs pompiers ou les deux?  
**Jean-Marie LABLANQUI** émet de nombreuses réserves: la superficie du bâtiment est inférieure à celle occupée actuellement par les services techniques. Il y a beaucoup de travaux à prévoir (isolation, mise aux normes, divers aménagements).

**Manu GRACIANO** pense qu'il faut réfléchir globalement, sur l'ensemble des bâtiments communaux, savoir si l'acquisition de ce bâtiment permet d'en vendre certains, de les aménager autrement.

**Yves RIMET** constate que cette acquisition s'amortit au point de vue financier.  
Le maire rappelle que le coût de l'isolation est de 37 052 €. Faut-il négocier ?

**Jean-Marie WOZNIAK** remarque que si la caserne des sapeurs pompiers était déplacée, l'aménagement de la mairie serait moins onéreux et ne nécessiterait pas l'installation d'un ascenseur.

**Jean-Pierre BANC**, responsable des services techniques, invité par le maire à donner son avis, se montre sceptique. Le bâtiment est isolé (problème de cambriolage)  
Il faudra également chiffrer le montant des cloisons intérieures, de l'installation électrique.

**Jean-Marie LABLANQUI**: le stop – quartier les Sables – est illisible.  
Problème des véhicules qui sortent trop vite des lotissements les Greniers/les Robines: manque de signalisation.

**Yves RIMET**: nouveau contrat de la Drôme des Collines: sera présenté au cours de la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21.15 heures.

En réunion privée, M. PIENIEK donne des informations sur la mise en place de la nouvelle carte scolaire.